

REGLEMENT TROPHÉE DES RUELLES 2024

Article 1 / Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve. Cette épreuve est régie par le présent règlement seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

Article 2 / L'épreuve :

L'association Figa Riders Club organise le 5 mai 2024, le Trophée Des Ruelles. Cette épreuve est ouverte aux participants sur une distance de 300 m pour le petit parcours et 1 km pour le grand parcours, sur routes fermées et dans les ruelles du village.

Les courses sur le grand parcours se font en équipe de 2 en relais.

Les VAE ne sont pas acceptés.

Catégories :

- **U7** - Concerne les enfants qui ont **5 ou 6 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- **U9** - Concerne les enfants qui ont **7 ou 8 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- **U11** - Concerne les enfants qui ont **9 ou 10 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- **U13** - Concerne les enfants qui ont **11 ou 12 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- **U15** - Concerne les enfants qui ont **13 ou 14 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- **U17** - Concerne les enfants qui ont **15 ou 16 ans** au 31 décembre de l'année en cours
- Adulte
- Draisiennes

Horaires des courses :

- De U7 à U9 – Départ à 13h45 sur le petit parcours pour 15 min
- De U11 à U15 – Départ à 14h30 sur le grand parcours pour 30 min
- De U17 à adultes – Départ à 15h15 sur le grand parcours pour 45 min
- Draisiennes – Départ à 16h

Article 3 / Conditions d'inscription :

Être titulaire d'une licence FFC ou FFV en cours de validité.

Pour les non licenciés : fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vtt en compétition.

Le Trophée Des Ruelles étant limité à 300 coureurs sur l'ensemble des épreuves, les dossards disponibles se répartiront de la façon suivante :

Grand parcours – 200 dossards
Petit parcours – 100 dossards

Article 4 / Retrait des dossards

Le dimanche 5 mai à partir de 13h

Article 5 / Assurance :

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trophée des ruelles auprès de AXA Assurance.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. .

Article 6 / Équipements obligatoires :

- VTT (pas de VAE)
- Draisienne
- Casque, gants

Article 7 / Animations

Ride'n shoot – Mélange de ride et de pétanque (pour la course des U17 / adultes)

Lancer de chambre à air – Votre adresse sera mise à l'épreuve

Ride under the bar – Qui passera le plus bas sous la barre

Snail race – Course d'escargot

Article 7 / Classement et dotation :

Pour la course des U7-U9, les 3 premiers scratch seront récompensés.

Pour la course des U11 à U15 et la course des U17 à adulte, les 3 premières équipes seront récompensées.

Un classement féminin sera fait pour chaque course.

Article 8 / Assistance médicale et sécurité :

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation. Des effectifs de la Police municipale seront toutefois présents sur le parcours.

Les secouristes (membres de l'organisation titulaires du PSC1) sont en liaison téléphonique et radio avec le PC de la course, ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux, autorisation parentale écrite obligatoire.

Article 9/ modifications du parcours ou des barrières horaires; annulation de la course :

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la date, l'épreuve, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelles(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s), de la date et de l'horaire(s) avant le début de la manifestation.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, de reporter la date et/ou les horaires de l'événement, d'arrêter la course en cours ou de l'annuler.

Les concurrents ne pourront prétendre à un quelconque remboursement. Le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité,

Article 11 / Abandon et rapatriement :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de la zone.

Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Article 12 / Droits à l'image :

Par sa participation au Trophée des ruelles, chaque concurrent autorise expressément le Figa Riders Club (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Trophée en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce et sur tout support,